



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0k 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 4 mai 2020, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 577 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

QUE l'objet du règlement numéro 577 est d'établir :

- les règles de contrôle et de suivi budgétaires que tous les fonctionnaires et employés concernés de la Municipalité doivent suivre;
- les règles de suivi et de reddition de comptes budgétaires que le directeur général et secrétaire-trésorier, tout autre officier municipal autorisé et les responsables d'activité budgétaire de la municipalité doivent suivre;
- les règles de délégation de pouvoirs et autorisation de dépenser au Conseil municipal, au directeur général et secrétaire-trésorier et à certains officiers municipaux;
- une politique d'achat à respecter dans l'approvisionnement de biens et services municipaux.

QUE ledit règlement numéro 577 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 577 à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures normales d'ouverture ou en consultant notre site Internet.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 6^e jour du mois de mai 2020.

Philippe Morin
Directeur général et secrétaire-trésorier